

ATTESTATION D'UN AGENT DE LA CAC – ANONYME (SUR LE SITE)

Après le départ de Mme Lochard, directrice de l'établissement (en 2001 ou 2002) et après une période de flottement avec absence de toute direction dans l'établissement ; la collectivité de Cholet a jugé Mme Duret suffisamment professionnelle, pour lui confier la gestion de l'établissement, sur une période de 1 an 1/2, de décembre 2003 à août 2005

La réputation de Mme Duret, alors directrice de l'EHPAD « le Val d'Evre » était déjà bien établie au sein de la collectivité et des maisons de retraite du territoire comme auprès des employés.

La prise en charge de l'établissement, pendant cette période, par Mme Duret, a été très bénéfique, tant sur la gestion financière, que sur celle du personnel. Le professionnalisme de Mme Duret, sa disponibilité auprès du personnel et des résidents, la transparence des actions menées dans l'établissement, ont été largement appréciés au sein de l'établissement. Tout comme à la Communauté d'Agglomération du Choletais.

Mme Duret, a cessé d'assurer sa fonction au sein de « la Cormetière » . Mr Dubourg a ensuite été recruté comme nouveau directeur.

L'établissement a alors subi une dégringolade financière effroyable pendant toute la durée de ses fonctions, et du personnel s'est retrouvé en dépression graves, avec un dossier de harcèlement moral à son encontre. Cette personne a même fini par démissionner plutôt que de continuer à travailler dans les conditions de harcèlement alors même que la collectivité restait sans réactivité.

La direction de la CAC, mise au courant de l'étendue de la catastrophe, n'a jamais souhaité réagir à l'encontre du directeur de l'établissement.

Et ce sont les résidents et le personnel qui ont eu à subir les conséquences de la non réactivité de la collectivité. Durant tout de même trois années !

Les « soucis » de Mme Duret avec la collectivité, ont débuté lorsque le poste de secrétaire de direction à « la Cormetière » a été vacant suite à la démission de la secrétaire stagiaire en place, et que l'amie même du président de la CAC était proposée pour ce poste. (souligné par le webmaster)

Nous savions tous que la réaction indignée, de Mme Duret, et d'une partie du personnel, était en raison des conditions de départ de la secrétaire stagiaire, et non en raison du choix du nouveau recrutement ; mais il était évident que la réaction de Mme Duret n'a pas été comprise comme telle. Nous pensons que cette pour cette raison que Mme Duret a été priée de partir de « la Cormetière », mais elle est restée très discrète sur son départ.

Le directeur, Mr Dubourg, fort du soutien de la collectivité, a, par ailleurs pris soin de se rapprocher du parti politique en place, c'est à dire celui là même du président de la collectivité. Il a quitté la collectivité en 2008.

De nouveau, il a été fait appel à Mme Duret afin de venir en aide à la nouvelle directrice fraîchement sortie d'école, Mme Pineau.

Les formations du personnel des deux établissements ont été mutualisées, et le personnel voyait bien le contraste évident de management entre les deux directions.

Un acte lourd de conséquences a eu lieu l'été 2012, lors de la sortie annuelle des résidents au bord de la mer, La directrice et l'animatrice de l'établissement de « la Cormetière » de Cholet, ont « oublié » sur le remblai des Sables d'Olonnes, deux résidents, en grande dépendance. Oubli que la France entière a appris par le biais de la presse régionale, et de la radio nationale.

Au grand étonnement des résidents et du personnel, là encore, aucune sanction n'a été prise contre la directrice ni l'animatrice de « la Cormetière ». Une fois de plus, face à des faits graves, et une faute professionnelle évidente, la collectivité n'a pas assuré son rôle.

Au contraire, elle apporte tout le temps soutien et ne tarie pas d'éloge envers un établissement qui va régulièrement à la déroute et surtout envers des directions qui font preuve régulièrement de leur incompétence, que la collectivité refuse obstinément de reconnaître.

Lorsque nous avons eu vent des souffrances de Mme Duret au travail et de sa persévérance à tenir malgré tout l'EHPAD de Trémentines, le personnel de « la Cormetière » en a largement discuté, mais face au fonctionnement qui est à déplorer au sein même de la collectivité, le personnel de « la cormetière » ne peut réagir car beaucoup ont peur des conséquences.

Cependant, je me permets tout de même, au droit de ma conscience de ne pas laisser dire n'importe quoi à l'encontre de Mme Duret. Pour avoir travaillé sous sa direction, je confirme que cette directrice possède des qualités d'écoute, et en toute circonstance, respecte les personnes. Elle œuvre toujours pour le bien-être des résidents, des employés et l'épanouissement au travail des salariés. Je ne veux pas non plus laisser dire des éloges absolument fausses sur l'EHPAD de « la Cormetière » qui ne pas méritées, telles que la collectivité veut bien le dire et le montrer.

Il est absolument effroyable de voir les moyens utilisés lorsque la collectivité veut se débarrasser de quelqu'un qui gêne ; tout comme il est tout aussi effroyable de constater que la collectivité garde en place des personnes incompétentes sur des postes de direction afin de disposer de pions faciles à utiliser.

Fait à Cholet, le 05/03/2013